

PRÉFECTURE DE L'AIN
SID PC
Reçu le 28 AOUT 2008

n° 1395
MH DAG

SIMANDRE-sur-SURAN



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le mot du Maire

Notre commune est concernée uniquement par les risques d'inondations sur des parcelles en prairies permanentes.

Ces crues sont occasionnées par la rivière Le Suran qui déborde de son lit uniquement lors de longues périodes pluvieuses. Aucune maison d'habitation n'est touchée par ces débordements épisodiques (voir tracé en vert).

Les chemins qui sont concernés par les crues de la résurgence du Suran « La Rande » sont signalés par des panneaux « route inondable » afin d'éviter que les véhicules les empruntent. (voir tracé en orange)

Quelques cavités souterraines ont été inventoriées par le B.R.G.M. (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) et répertoriées dans une base de données. En raison du caractère local et ponctuel il n'existe pas de représentation cartographique.

Les numéros utiles

Mairie

04.74.30.63.36

❖	Sapeurs Pompiers	18
❖	Appel d'urgence	112
❖	SAMU	15
❖	Police ou Gendarmerie	17
❖	Préfecture	04.74.32.30.00
❖	Météo France	32.50 ou 0.892.680.201
❖	Bison futé	0.826.022.022

En cas de crues :

Consultez le site internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les sites internet :

Carte de vigilance et prévisions :	http://www.meteo.fr
Trafic et conditions de circulation :	http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr
Informations sur les crues :	http://www.rdbmrc.com/hydroreel2

La radio

La radio est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toute circonstance.

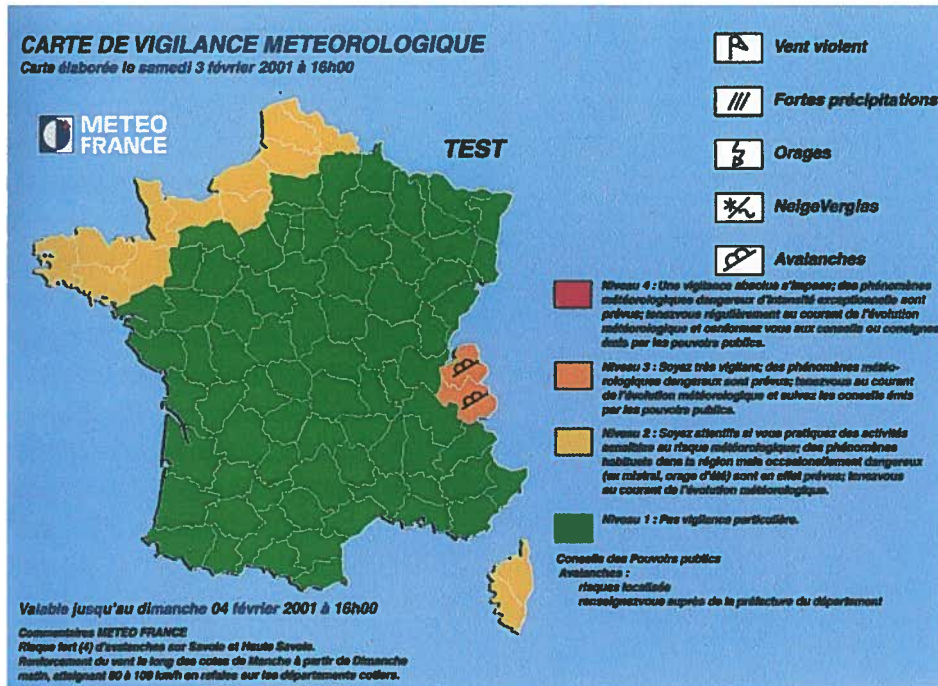
En cas d'urgence, écoutez :

France Inter	99.8
France Info	103.4
RTL	106.9
Europe 2	96.3

L'Alerte Météorologique : Quel danger fera-t-il demain?

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenue de ces phénomènes sont essentielles ...

Pour cela, Météo France diffuse tous les jours, **une carte de vigilance**, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.



Quatre couleurs (**rouge, orange, jaune, vert**) précisent le niveau de vigilance. Si le département est **orange**, cela indique un phénomène **dangereux** ; s'il est **rouge**, un phénomène **dangereux et exceptionnel**.

Des **conseils de comportement** accompagnent la carte

Si votre département est orange	Si votre département est rouge
<p>VENT FORT</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques de chutes de branches et d'objets divers Risques d'obstacles sur les voies de circulation Prenez en tous les objets susceptibles d'être emportés Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> Risques de chutes d'arbres et d'objets divers Voies impraticables Évitez les déplacements
<p>FORTES PRÉCIPITATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité réduite Risques d'insécurité Limitez vos déplacements Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie isolée 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité réduite Risques d'insécurité important Évitez les déplacements Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture
<p>ORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Évitez les déplacements
<p>NEIGE/VERGLAS</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques d'accidents et troubles glissants Préparez votre déplacement et votre itinéraire Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'informations et de coordination routière 	<ul style="list-style-type: none"> Risques impraticables et troubles glissants Évitez les déplacements Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'informations et de coordination routière
<p>AVALANCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> Informez-vous sur l'ouverture et l'état des axes routiers en itinéraire Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et centres de montagne La présence de ski hors pistes balisées et surveillés est particulièrement dangereuse 	<ul style="list-style-type: none"> Évitez, tout orageux, tout déplacement sur les axes routiers d'altitude Conformez-vous strictement aux mesures d'interdiction et consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et centres de montagne

Suivez-les ...

Vous serez prévenus par les médias (radios, télévision)
Vous pouvez consulter le site www.meteo.fr

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE INONDATIONS

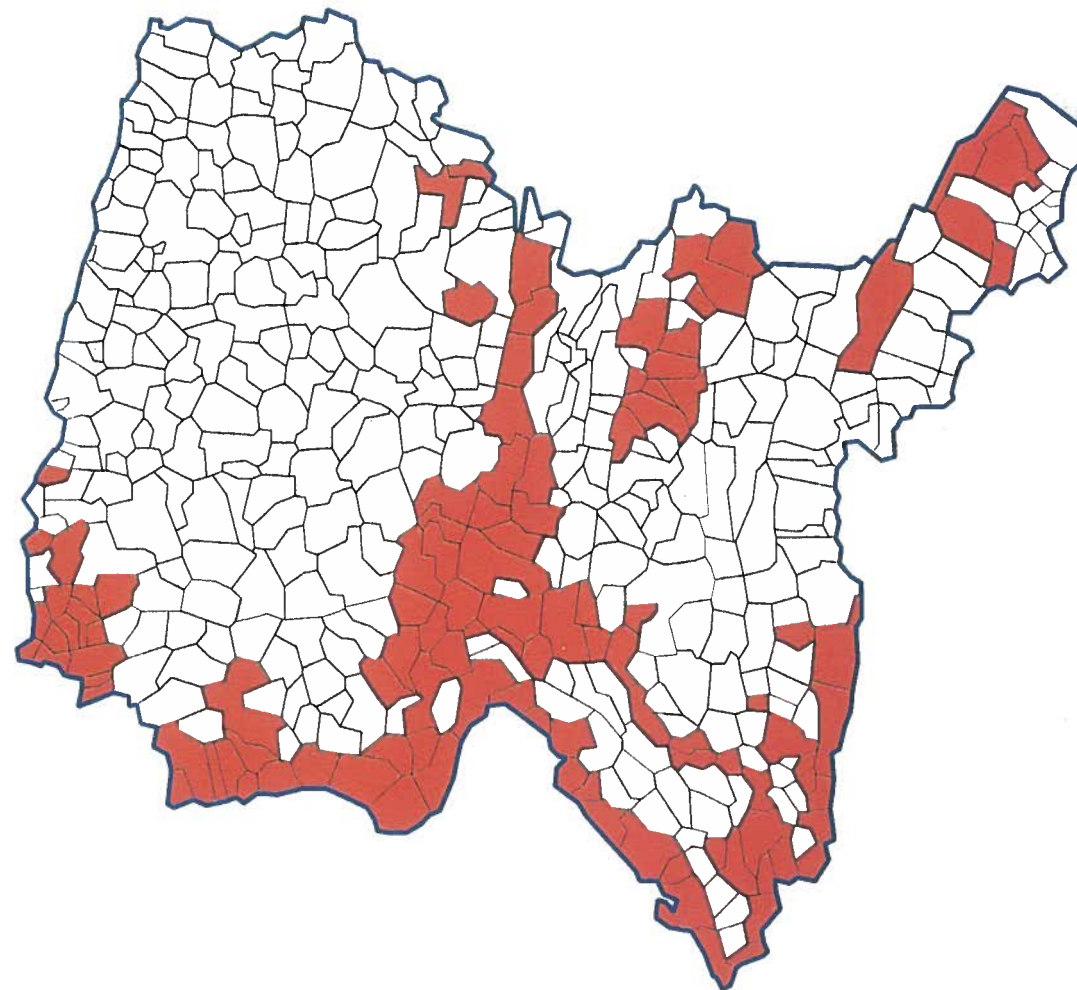
Crues torrentielles ou
de plaine de type rapide

CARTE N°2

AMBERIEU-EN-BUGEY
AMBRONAY
ANDERT-ET-CONDON
ANGLEFORT
ARBENT
ARBIGNIEU
ARGIS
ARS
ARTEMARE
BALAN
BELLIGNAT
BELLEY
BEON
BETTANT
BEYNOST
BLYES
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
BREGNIER-CORDON
BRENS
BRION
BRIORD
BURBANCHE
CEYZERIEU
CHALEINS
CHALEY
CHARNOZ
CHATEAU-GAILLARD
CHATILLON-LA-PALUD
CHAVANNES-S/SURAN
CHAZEY-BONS
CHAZEY-S/AIN
CHEIGNIEU-LA-BALME
CHEZERY-FORENS
COLOMIEU
CRESSIN-ROCHFORT
CROZET
CULOZ
DAGNEUX
DRUILLAT
FLAXIEU
FRANS
GERMAGNAT
GEX
GROSLEE
GUEREINS

IZERNORE
JASSANS-RIOTTIER
JUJURIEUX
GERMAGNAT
GEX
GROSLEE
GUEREINS
IZERNORE
JASSANS-RIOTTIER
JUJURIEUX
LAGNIEU
LA BOISSE
LAVOURS
LEYMENT
LHUIS
LOYETTES
MAILLAT
MARTIGNAT
MASSIEUX
MASSIGNIEU-DE-RIVES
MEILLONNAS
MESSIMY-S/SAONE
MEXIMIEUX
MIJOUX
MIRIBEL
MISERIEUX
MONTAGNIEU
MONTLUEL
MONTREAL-LA-CLUSE
MURS-ET-GELIGNIEUX
NANTUA
NATTAGES
NEUVILLE-S/AIN
NEYRON
NIEVROZ
ONCIEU
OYONNAX
PARCIEUX
PEYRIEU
POLLIEU
PONCIN
PONT-D'AIN
PORT
PRIAY
PUGIEU

REYRIEUX
ROSSILLON
St-BENOIT
St-BERNARD
St-DENIS-EN-BUGEY
St-DIDIER-DE-FORMANS
St-GENIS-POUILLY
St-JEAN-DE-NIOST
St-JEAN-LE-VIEUX
St-MARTIN-DU-FRESNE
St-MAURICE-DE-BEYNOST
St-MAURICE-DE-GOURDANS
St-MAURICE-DE-REMENS
St-RAMBERT-EN-BUGEY
St-SORLIN-EN-BUGEY
St-VULBAS
Ste-EUPHEMIE
SALAVRE
SAULT-BRENAZ
SAVIGNEUX
SERRIERES-DE-BRIORD
SEYSSSEL
SIMANDRE
TALISSIEU
TENAY
THIL
TORCIEU
TOUSSIEUX
TREVoux
VARAMBON
VESANCY
VILLEBOIS
VILLEMOTIER
VILLEREVERSURE
VILLETTE
VILLIEU-LOYES-MOLLON
VIRIGNIN
VONGNES



Communes concernées par les crues torrentielles ou de plaines de type rapide

CARTE DE LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS



Commune de SIMANDRE S/ SURAN
EXTRAIT CADASTRAL

Echelle: 1/20000 - Mise à jour du: 02/05/2007

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés

LEGENDE



LES INONDATIONS

Elles peuvent se traduire par :

- √ des inondations de plaine : débordements de cours d'eau, remontée de nappes phréatiques, stagnation des eaux pluviales,
- √ ~~des crues torrentielles,~~
- √ ~~un ruissellement en secteur urbain.~~

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- √ l'intensité et la durée des précipitations,
- √ la surface et la pente du bassin versant,
- √ la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- √ la présence d'obstacles à la circulation des eaux,

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

Les risques d'inondations dans la commune

Le risque d'inondations dans la commune est dû aux débordements occasionnés par les **crues torrentielles de la rivière le Suran**.

Les mesures prises dans la commune

Au titre de leurs attributions respectives, le Préfet et les services de l'Etat ont pris un certain nombre de mesures pour la commune.

INFORMATION A LA POPULATION :

L'information préventive des populations sur les risques encourus et les mesures de sauvegardes prises pour les en protéger est faite par le Maire à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeures (DDRM) transmis par le Préfet et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé par la commune à partir des éléments présentés dans ce document.

Ces documents (DDRM et DICRIM) sont consultables en Mairie.

PREVENTION :

Un contrat de rivière existe sur l'ensemble du bassin versant du Suran. Il est porté par deux syndicats (le S.I.A.E. du Suran dans l'Ain et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Suran dans le Jura) et a pour objectifs :

- l'amélioration ou le maintien d'une bonne qualité de l'eau ;
- la lutte contre l'eutrophisation (développement excessif d'algues dans l'eau) ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la préservation du patrimoine lié à la rivière, seuils et gués en particulier ;
- l'étude des phénomènes karstiques.

AUTRES MESURES :

Les services de l'Etat qui peuvent intervenir sur la commune sont :

- les centres de secours (Sapeurs Pompiers),
- la Direction Départementale de l'Equipeement (DDE) pour le déblaiement de la voirie,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) qui a la responsabilité de la police des eaux de la rivière précédemment citée.

Dans l'hypothèse d'une inondation exceptionnelle qui entraînerait un besoin de secours dépassant les possibilités locales, l'organisation de ceux-ci serait mise en œuvre à l'échelle départementale sous la direction du Préfet dans le cadre d'une cellule de crise : plan ORSEC, plan d'hébergement, plan rouge (nombreuses victimes), plan eau potable.

Où s'informer

A la Mairie. 04.74.30.63.36

A la Préfecture (Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile : SID-PC) :
04.74.32.30.00 ou 04.7432.30.22.

A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) : 04.74.32.39.99

Les consignes de sécurité

- ✓ Informez-vous en Mairie sur le risque et sa localisation.
- ✓ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants...

Avant

A l'annonce de la montée des eaux :

- ✓ Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- ✓ Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- ✓ Fermez et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations...pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- ✓ Montez à l'étage avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.
- ✓ Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- ✓ Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

Pendant

- ✓ Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.
- ✓ Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille, ils sont eux aussi protégés.
- ✓ Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- ✓ Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

A l'annonce de l'ordre d'évacuation :

- ✓ Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- ✓ Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- ✓ Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- ✓ Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

Après

- ✓ Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- ✓ Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- ✓ Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance, informez la Mairie des dégâts subis.

Ne traversez une zone inondée ni à pied, ni en voiture.



Fermez les portes,
les aérations



Coupez l'électricité
et le gaz



Montez immédiatement
à pied dans les étages



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

LES CAVITES SOUTERRAINES

Les différents types de cavités souterraines

- √ les cavités naturelles : ce sont des vides souterrains qui proviennent :
 - soit de la dissolution de la matière dans les calcaires et dans les gypses, c'est le phénomène de **karstification** (ouverture d'avens, de gouffres, de grottes ...),
 - soit de l'érosion mécanique dans des sols hétérogènes à granularité étendue, c'est le phénomène de **suffosion**.
- √ les cavités d'origine strictement minière (chambres, galeries...), qui ont été creusées par l'homme pour l'exploitation de roches ou de minerais.

Quel est le risque associé à la présence d'une cavité ?

Il peut se traduire par :

- √ un affaissement qui se traduit par la formation en surface d'une cuvette de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de diamètre.
- √ un effondrement brutal de l'ensemble des terrains compris entre le fond de la cavité et la surface : les bords de la zone effondrée sont plus abrupts et des crevasses ouvertes peuvent apparaître.

Les affaissements sont en général prévisibles (signes annonciateurs) alors que les effondrements se produisent souvent en quelques secondes.

Par ailleurs, la présence d'une cavité peut constituer un danger pour les personnes si elle est mal connue.

Les risques liés aux cavités dans la commune

Quelques affaissements de terrain dans des zones cultivées signalés par des agriculteurs qui les rebouchent lors d'un travail du sol

Les mesures prises dans la commune

Information à la population

Où s'informer

à la Mairie : 04.74.30.63.36

Les consignes de sécurité

Avant

- √ Informez-vous en Mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- √ Fuyez le danger, vous devez réagir très vite pour sauver votre vie.
- √ Ne revenez pas sur vos pas, vous iriez au devant du danger.
- √ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.

Après

- √ Donnez l'alerte.
- √ Mettez-vous à la disposition des services de secours.
- √ Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Fuyez immédiatement



Evacuez les bâtiments endommagés